

# UTILISER UNE PRAIRIE INONDABLE

**A Anglesqueville-la-Bras-Long, l'exploitant de la prairie inondable est satisfait. La collectivité lui loue symboliquement la parcelle en échange de l'entretien qu'il assure.**



Uu par...  
**Jean-François Ouvry**  
AREAS

/// C'est un échange de bons procédés". Voici comment cet agriculteur d'Anglesqueville-la-Bras-Long définit l'entretien de la prairie inondable de sa commune. Cet aménagement a une capacité de 11 000 m<sup>3</sup>, avec une hauteur d'eau maximale de 1,75 m et inonde une superficie de 1,4 ha de prairie. En 1996, quand il apprend que le SIVOM du Caux-Maritime, alors maître d'ouvrage, recherche un exploitant local pour assurer l'entretien de la prairie inondable située à côté du centre bourg, il n'hésite pas et propose sa candidature. Ses prairies entourant l'ouvrage hydraulique, il voit tout de suite le côté pratique. Depuis, il y met de jeunes bovins tous les ans, d'avril à septembre-octobre.

Une prairie inondable, surface en herbe dans un fond de vallon barré par une digue en terre, est un aménagement hydraulique facile à faire pâturer. Une fois le corps de digue clôturé par le maître d'ouvrage, toute la partie amont en herbe peut être occupée par des animaux. "La prairie reçoit rarement de l'eau pendant la période où les animaux y sont", explique l'agriculteur d'Anglesqueville. Il a d'ailleurs prévu une solution de repli en cas d'intempérie. Une prairie située en hauteur communique avec la prairie inondable. Quand il y a trop d'eau, les animaux y ont accès. Jusqu'à présent, il n'a jamais eu à les déménager entre avril et octobre, mais cette prairie inondable a déjà fonctionné plusieurs fois en hiver.

## Signature d'une convention

En terme de démarches, l'agriculteur a simplement dû signer une convention avec le SIVOM du Caux-Maritime. Cette convention va d'ailleurs bientôt être reprise par le Syndicat des Bassins versants Dur-

gréments liés au caractère inondable de la prairie : il constate peu de dépôts de terre. La sédimentation se fait en amont.

L'exemple de la prairie inondable d'Anglesqueville va sans doute se multiplier à l'avenir. En effet, les maîtres d'ouvrages se tournent de plus en plus vers ce type d'aménagement qui offre une

solution technique et économique intéressante, et qui s'intègre bien au paysage. Outre le gain financier que représente l'entretien par pâturage pour la collectivité, il est synonyme de sécurité. Le pâturage, contrairement au fauchage, ne produit pas de débris végétaux qui pourraient obstruer les canalisations d'évacuation de l'ouvrage. La solution de gestion des prairies



LA PRAIRIE INONDABLE D'ANGLESQUEVILLE-LA-BRAS-LONG

dent-Saint-Valery-Veuillettes qui a la compétence "lutte contre les inondations". Cette convention précise les quelques consignes que l'agriculteur a à respecter : laisser bien sûr la parcelle en herbe, limiter les apports annuels à 30 unités d'azote maximum, et détruire les mauvaises herbes.

L'agriculteur explique qu'il préfère faire pâturer la prairie inondable par de jeunes animaux en raison de leur légèreté. Il ne veut pas déstructurer le terrain qui est parfois meuble. Il est satisfait de l'entente avec la collectivité, car c'est lui qui surveille le développement des mauvaises herbes, et la parcelle est ainsi bien entretenue. Il n'y a pas de risque de salissement des prairies alentours. Il n'a pas de désa-

inondables par les agriculteurs semble être effectivement "un échange de bons procédés". **JFO**